

**Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la création d'une entreprise commune par les sociétés « TotalEnergies Marketing Maroc SA » et « Vivo Energy Maroc SAS ».**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et personnes concernées :**

- **Société fondatrice N° 1** : « TotalEnergies Marketing Maroc SA » ;
- **Société fondatrice N° 2** : « Vivo Energy Maroc SAS » ;

**Nature de l'opération**

- Création d'une entreprise commune.

**Secteur économique concerné :**

- Marchés des services de l'entreposage du carburant d'aviation et de l'avitaillement des aéronefs au sein des aéroports du Sud du Maroc.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 10 février 2025.

## RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la création d'une entreprise commune par les sociétés « TotalEnergies Marketing Maroc SA » et « Vivo Energy Maroc SAS ».

« TotalEnergies Marketing Maroc SA » est une société anonyme de droit marocain, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le n° 39 et ayant son siège social au 146 boulevard Zerktouni, Casablanca, active au Maroc sur l'ensemble du secteur des produits pétroliers. Cette société est majoritairement et indirectement détenue et contrôlée par « TotalEnergies SE », qui est une compagnie internationale verticalement intégrée du secteur de l'énergie, présente dans plus de 130 pays.

« Vivo Energy Maroc SA » est une société anonyme de droit marocain, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le n° 463, dont le siège social est situé à route de Nouaceur, Immeuble le Zenith II, Lotissement Attaoufik, Casablanca, spécialisée dans la distribution de carburants, lubrifiants et de gaz de pétrole liquéfié. « Vivo Energy Maroc » est détenue par le Groupe Vivo Energy actif dans les secteurs de la distribution de carburants, lubrifiants de marque Shell et Engen et de l'emplissage et la distribution de gaz de pétrole liquéfié sous la marque Butagaz.

L'entreprise commune sera contrôlée conjointement par les deux sociétés et aura pour objet la fourniture des prestations d'entreposage en carburant de l'aviation et d'avitaillement des aéronefs au sein des aéroports du Sud du Maroc, et ce, dans le cadre de l'attribution d'une concession de l'Office National Des Aéroports (ONDA), au groupement, à la suite de l'appel d'offres ouvert n°24/2024/CC, qui intervient dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi n°40-13 portant code de l'aviation civile.

Fait à Rabat, le 28 janvier 2025.